

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 1 100, rue Saint-Omer à Lévis, **le jeudi vingt (20) juillet 2017 à 8h**

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Mario Fortier, Vice-président
Mme Ann Jeffrey, Administratrice
M. Serge Côté, Administrateur
M. Pierre Lainesse, Administrateur
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C
M. Jean-François Carrier, Directeur général et secrétaire
Mme Francine Marcoux, trésorière

SONT ABSENTS:

M. Réjean Lamontagne, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur
M. Mario Sirois, Directeur des opérations et satisfaction client

-ORDRE DU JOUR-

***** **PÉRIODE DE QUESTIONS** *****

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire *** **en début** *** de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Période de questions
 3. Octroi d'un contrat pour l'agrandissement du centre d'opération de la Société de transport de Lévis, 1100 rue Saint-Omer à Lévis (Appel d'offres 2017-004)
 4. Période de questions
 5. Levée de l'assemblée
-

1.- Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2017-131-

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par madame Nathalie Plante
et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du jeudi 20 juillet 2017 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

2. Période de questions

Aucune question

3. Octroi d'un contrat pour l'agrandissement du centre d'opération de la Société de transport de Lévis, 1100 rue Saint-Omer à Lévis (Appel d'offres 2017-004)

RÉSOLUTION 2017- 132 -

CONSIDÉRANT : l'appel d'offres public portant le numéro 2017-004 placé sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du 19 juin au 14 juillet 2017 ;

CONSIDÉRANT : qu'à l'ouverture des soumissions le 14 juillet 2017 à 11h, sept (7) entreprises ont déposé une offre ;

CONSIDÉRANT : que parmi les cinq (5) soumissions jugées conformes, Les Entreprises QuébecHaB ltée a déposé l'offre jugée conforme la plus basse ;

CONSIDÉRANT : que Les Entreprises QuébecHab ltée, ne sont pas inscrites au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) à la date de l'ouverture des soumissions;

CONSIDÉRANT : que pour la réalisation de cet agrandissement, la Société de transport de Lévis recevra une aide financière à hauteur de 90% des dépenses admissibles par les gouvernements du Canada et du Québec dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun ;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la direction générale ;

Il est proposé par monsieur Mario Fortier
appuyé par monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

QUE ce Conseil octroie à Les entreprises **QUÉBEC HAB** Ltée, entrepreneur général le contrat pour la construction d'un agrandissement du centre d'opération de la Société de transport de Lévis pour un montant total de 929 850 \$ (avant taxes).

Adoptée.-

4. Période de questions

Aucune question

5. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2017-133-

Il est proposé par madame Marjorie Guay
appuyé par madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

**Le président,
Michel Patry**

**Le secrétaire,
Jean-François Carrier**